

COMPTE RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2014

L'an deux mil quatorze le dix-sept décembre à 20 h 00,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 12 décembre 2014, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Thierry ROUYER, Maire.

Etaient présents : Christophe ADEL-PATIENT, François ALLERMOZ, Jean DORET, Laurent FOURMOND, Jeannine GATTIN, Arnaud GIRARD, Sophie HUBERT-TIPHANGNE, Laurence LE BIDRE, Fabrice MARION, Virginie MARTINS-MELO, Arnaud MONTESINO, Annie-France NORMAND, Amélia PEREIRA, Joël PEROT, Valérie PIQUE, Didier PREHU, Annie RANNOU, Thierry ROUYER. Formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Isabelle BARAVIAN par Mme HUBERT-TIPHANGNE, Jean-Louis CLOU par Mme GATTIN, Hugnette GIRARD par M.MONTESINO, Christophe PINET par Mme MARTINS-MELO.

Absent excusé : Patrice BEUNARD.

Mme RANNOU accepte les fonctions de Secrétaire de séance.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DES DÉCISIONS

Décisions prises par le maire en vertu de la délibération n° DCM2014/12 du 03/04/2014, portant délégations d'attributions du Conseil Municipal au maire en application de l'article L.2122-22 du CGCT :

Monsieur Le Maire rend compte au Conseil Municipal des décisions :

- Décision n°D2014/43 du 27/11/2014 : Avenant au contrat avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail pour l'entretien sol des tatamis du DOJO, pour 312.30 € TTC.
- Décision n°D2014/44 du 27/11/2014 : Contrat avec l'Etablissement et Service d'Aide par le Travail pour l'entretien et le ménage du DOJO, pour 1 459.11 € TTC.
- Décision n°D2014/45 du 09/12/2014 : Désignation du Cabinet PORTELLI AVOCATS afin d'assister et de représenter la Commune dans le cadre de la procédure en fixation d'indemnité d'éviction.
- Décision n°D2014/46 du 09/12/2014 : Convention avec « Imagin'action - Compagnie du regard » pour les Nouvelles Activités Périscolaires, pour 2 215.50 € TTC.

URBANISME

01 - N° DCM2014/112 Acquisition de la parcelle AA 126 sise 22 quartier rue de Verville

- APPROUVE l'acquisition par la commune, de la parcelle AA 126 d'une contenance de 76 m², sise 22 quartier rue de Verville, au prix de 1 € symbolique appartenant à Monsieur et Madame BERNARD Michel,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition relatif à cette parcelle, ainsi que tout acte relatif à cette opération pour le compte de la commune. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

02 - N° DCM2014/113 Espace Naturel Sensible : Acquisition des parcelles A 478 et A 479

- APPROUVE l'acquisition par la commune, des parcelles A 478 (806 m²) et A 479 (806 m²), sises à Verville, au prix de 5 000 € appartenant à Monsieur Marc SEMIRCHAL et AUTORISE le Maire à signer l'acte d'acquisition relatif à ces parcelles, ainsi que tout acte relatif à cette opération pour le compte de la Commune. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

03 - N°DCM2014/114 Espace Naturel Sensible : Demande de subvention auprès du Conseil général – parcelles A 478 et A 479

- AUTORISE le Maire à solliciter la subvention, pour l'acquisition des parcelles A 478 et A 479, au taux maximum auprès du Conseil Général de l'Essonne et l'autorisation de préfinancement.
- Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

TRAVAUX

04 - N° DCM2014/115 Convention constitutive d'un groupement de commandes pour les

travaux de réaménagement de la rue Pierreuse

- APPROUVE la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les travaux de réaménagement de la rue Pierreuse, et autoriser M.Le Maire à la signer. Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

05 - N° DCM2014/116 Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité dont

le SIPPEREC est coordonnateur

- APPROUVE l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et des services associés.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

06 - N° DCM2014/117 Groupement de commandes pour la dématérialisation des procédures -

Télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité - Avenant à la convention fixant les modalités de télétransmission avec le Préfet

- AUTORISE le Maire à signer avec le Préfet l'avenant n°2 à la convention fixant les modalités de fonctionnement de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

07 - N° DCM2014/118 Adhésion au groupement de commandes pour les assurances incendie,

accident et risques divers

- DECIDE d'adhérer au groupement de commandes pour les assurances IARD (incendie, accident et risques divers) pour la période 2016-2019,

- APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes désignant le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne coordonnateur du groupement et l'habilitant à signer et notifier les marchés selon les modalités fixées dans cette convention.

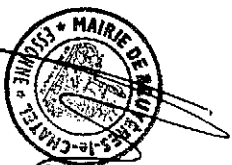
Adopté à l'unanimité par un scrutin public.

AFFAIRES DIVERSES

08 - N° DCM2014/119 Motion exigeant le maintien du service de réanimation du centre hospitalier d'Arpajon

- EXIGE le maintien de l'activité de soins de réanimation pour le CH d'Arpajon.
- REAFFIRME sa volonté de voir maintenir un Centre Hospitalier d'Arpajon comme un hôpital généraliste et comme un hôpital de proximité avec une offre de soins de qualité et de sécurité, ce qui ne permet pas la décision de l'ARS.

Adopté à l'unanimité par un scrutin public.



Extrait pour affichage, en Mairie,
Le 18 décembre 2014
Le Maire,
Thierry ROUYER